

DELIBERATION N° D.2020.10.13 du Conseil communautaire du 6 octobre 2020

Décision modificative n° 3 du budget annexe assainissement "Régie" de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Exercice 2020.

Date de la convocation : 29 septembre 2020
Date d'affichage : 7 octobre 2020
Nombre de conseillers en exercice : 76
Secrétaire de séance : M. Charles RODWELL
Rapporteur : M. Olivier DELAPORTE

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jacques ALEXIS, Mme Marie-Hélène AUBERT, Mme Vanessa AUROY, M. Michel BANCAL, M. Jean-François BARATON, M. Philippe BENASSAYA, M. Patrice BERQUET, Mme Anne-Sophie BODARWÉ, Mme Marie BOELLE, M. Fabien BOUGLE, Mme Annick BOUQUET, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, Mme Christine CARON, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. François DARCHIS, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Olivier DE LA FAIRE, M. François DE MAZIERES, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard DELEPIERRE, Mme Elodie DEZECOT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Bruno DREVON, Mme Lydie DUCHON, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Laëtitia GAINARD-VIOT, M. Stéphane GRASSET, M. Kamel HAMZA, Mme Jocelyne HANNIER, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Christophe KONSDORFF, M. Henri LANCELIN, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Olivier LEBRUN, M. Erik LINQUIER, M. Emmanuel LION, M. Jean-Philippe LUCE, Mme Florence MELLOR, M. Alain NOURISSIER, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Sylvie PIGANEAU, M. Gwilherm PoulleNNec, Mme Pascale RENAUD, M. Benoît RIBERT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Richard RIVAUD, M. Charles RODWELL, Mme Dominique ROUCHER, M. Alain SANSON, Mme Martine SCHMIT, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Anne-France SIMON, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE, Mme Sophie TRINIAC.

Absents excusés:

M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN, M. Philippe BRILLAULT, Mme Magali LAMIR.
M. Renaud ANZIEU (pouvoir à Mme Lydie DULONGPONT), Mme Martine BELLIER (pouvoir à M. Christophe KONSDORFF), Mme Sonia BRAU (pouvoir à Mme Lydie DUCHON), M. Luc WATTELLE (pouvoir à Mme Nathalie JAQUEMET), M. Philippe PAIN (pouvoir à M. Michel BANCAL), Mme Valérie PECRESSE (pouvoir à M. Pascal THEVENOT), M. Pierre SOUDRY (pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE), Mme Lucie LONCLE DUDA (pouvoir à Mme Violaine CHARPENTIER).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5 ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-247800584-20201006-D2020_10_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2020

Affichage : 07/10/2020



Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ;

Vu la circulaire interministérielle n° FCPE1602199C du 10 juin 2016 relative à la récapitulation des nomenclatures budgétaires et comptables applicables aux collectivités locales et à divers établissements publics locaux au 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la nomenclature comptable et budgétaire M49 ;

Vu la délibération n° D.2020.01.1 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 7 janvier 2020 relative à la création des trois budgets annexes assainissement (régie, marchés et DSP) de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° D.2020.03.3 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 3 mars 2020 relative au budget primitif 2020 du budget annexe assainissement « régie » de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° D.2020.03.9 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 3 mars 2020 relative à la décision modificative n° 1 (DM1) de l'exercice 2020 du budget annexe assainissement « régie » de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° D.2020.07.38 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 7 juillet 2020 relative à la DM2 de l'exercice 2020 du budget annexe assainissement « régie » de la communauté d'agglomération ;

Vu les statuts en vigueur de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Il convient, par la présente délibération, d'approuver la décision modificative n° 3 (DM3) de l'exercice budgétaire 2020 du budget annexe assainissement « régie » de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, qui concerne uniquement le territoire de la commune membre de Versailles.

Elle intervient après l'adoption :

- du budget primitif 2020, par délibération du 3 mars 2020,
- de la DM1, par délibération du 3 mars 2020 également,
- de la DM2, par délibération du 7 juillet 2020.

Cette troisième DM de l'année est sans incidence financière et n'a pour but que de corriger une erreur sur les comptes budgétaires utilisés dans la DM2 pour la reprise du résultat.

Le résultat transféré par la ville de Versailles avait donné lieu à deux inscriptions budgétaires : en recettes de fonctionnement pour 498 606,28 € (compte 002 : « résultat de fonctionnement reporté ») et en recettes d'investissement pour 1 632 764,64 € (compte 001 : « solde d'exécution reporté »).

La Préfecture des Yvelines a objecté le 11 septembre 2020 que le résultat transféré devait être comptabilisé en recettes de fonctionnement sur le compte 778 : « autres produits exceptionnels » et en recettes d'investissement sur le compte 1068 : « excédent de fonctionnement capitalisé ».

L'objet de la DM3 est de corriger cette erreur technique, tel que présenté dans le tableau ci-après.

Il est donc proposé au Conseil communautaire d'approuver cette DM3 du budget annexe assainissement « régie » de Versailles Grand Parc pour l'exercice budgétaire 2020.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) d'adopter la décision modificative n° 3 (DM3) du budget annexe assainissement « régie » de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour l'exercice 2020, voté par chapitre, telle que présentée dans la maquette règlementaire* annexée et en synthèse dans le tableau ci-dessous :

Recettes de fonctionnement	DM 2	DM3
002 : résultat de fonctionnement reporté	+ 498 606,28 €	- 498 606,28 €
778 : « autres produits exceptionnels »		+ 498 606,28 €
Recettes d'investissement		
001 : solde d'exécution reporté	+ 1 632 764,64 €	- 1 632 764,64 €
1068 : excédent de fonctionnement capitalisé		+ 1 632 764,64 €

- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document y afférent.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-247800584-20201006-D2020_10_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2020

Affichage : 07/10/2020



** Document consultable au siège de l'Intercommunalité et joint à la convocation dématérialisée envoyée aux élus.*

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 65

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de suffrages exprimés : 73 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité par 70 voix , 3 abstentions (Monsieur Renaud ANZIEU, Monsieur Fabien BOUGLE, Madame Lydie DULONGPONT.)

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-247800584-20201006-D2020_10_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2020

Affichage : 07/10/2020

